

**Echange de notes
des 29 mars 1993/5 décembre 1994**

**confirmant la validité entre la Suisse et Antigua et Barbuda du Taité
d'extradition du 26 novembre 1880 et de la Convention additionnelle
du 19 décembre 1934, conclus entre la Suisse et la Grande-Bretagne**

(Etat le 5 décembre 1994)

Par échange de notes des 29 mars 1993/5 décembre 1994, la Suisse et Antigua et Barbuda ont confirmé la validité, dans leurs rapports mutuels, du Traité d'extradition du 26 novembre 1880¹ et de la Convention additionnelle du 19 décembre 1934², conclus entre la Suisse et la Grande-Bretagne.

RO 1995 3703

¹ RS 0.353.936.7

² RS 0.353.936.71

